

APPEL À CONTRIBUTION
DE JEUNES CHERCHEURS POUR LA REVUE *JURISDOCTORIA*

Parution du Numéro 12, septembre 2015 :

Droit et politique,
sous le parrainage du Professeur Jean GICQUEL

Jurisdoctoria est une revue électronique destinée à la **publication de travaux de Jeunes chercheurs**. Elle devient, à compter de ce numéro 12, une **revue générale de droit**, ayant vocation à couvrir tous les champs de la science juridique.

Chaque numéro est thématique et placé sous le parrainage d'un Professeur qui coordonne et présente le numéro et ses articles, en y apportant sa caution scientifique.

*
* *

Le comité de rédaction lance aujourd'hui **l'appel à contribution** pour la parution du douzième numéro qui portera sur le thème *Droit et politique* et sera parrainé par le Professeur Jean GICQUEL.

Tout jeune chercheur souhaitant contribuer à ce numéro doit envoyer une **proposition d'article** à la rédaction (entre 40 000 et 80 000 signes, notes et espaces inclus), accompagnée de deux résumés (l'un en français, l'autre en anglais, de 1 000 signes chacun) et d'une bibliographie indicative, pour le **31 décembre 2014** au plus tard.

La rubrique ***Varia***, présente dans chaque numéro, permet de publier un ou deux articles de jeunes chercheurs, **sans lien avec le thème du numéro**. Ces articles abordent un aspect de l'actualité juridique, française ou étrangère, commentent une décision, constituent une étude juridique de fond.

Tout jeune chercheur souhaitant publier dans cette rubrique est invité à prendre contact avec la Rédaction en indiquant le sujet qu'il souhaite traiter.

Les propositions de contribution seront soumises à l'appréciation d'un comité scientifique puis à la validation du comité de rédaction.

Droit et politique

« Droit et politique », « politique et droit », deux termes à rapprocher, deux notions à combiner. Le champ des possibles est particulièrement vaste, puisque considérés isolément, le droit, le politique, la politique, dessinent déjà des perspectives étendues : le droit comme ensemble de normes ou comme discipline, dont lesdites normes sont l'objet ; « le » politique comme phénomène, ou « la » politique comme pratique, ou encore « politique » au sens organique, propre aux institutions, « politique » au sens large, matériel, de ce qui se rapporte de façon générale au gouvernement de la cité et qui peut être concerné par tous les domaines du droit

S'interroger sur les apports réciproques, ou au contraire la confrontation entre droit et politique, peut susciter de nombreuses interrogations, correspondant à divers points de vue :

L'irrigation du droit par le politique d'abord :

- Le droit est-il un instrument de l'action politique comme un autre ?
- Gouverner, est-ce obligatoirement modifier l'ordonnement juridique ?
- Quels sont les moyens dont dispose le politique pour s'assurer des effets des règles de droit qu'il a voulu édicter ? Est-ce son rôle de maîtriser ces effets ?
- Pourquoi les effets de certaines normes juridiques échappent-ils à ceux qui en sont pourtant à l'origine ?
- Le juge manifeste-t-il un respect de l'intention politique au moment de dire le droit ?

L'irrigation du politique par le droit ensuite :

- Le droit constitutionnel est-il seulement un cadre pour le politique ou est-il aussi un levier de l'action politique ?
- Jusqu'où le droit réglemente-t-il le politique ?
- Une disposition juridique telle que le non-cumul des mandats peut-elle renouveler la pratique politique ?
- Comment les acteurs politiques parviennent-ils à s'émanciper du droit ?
- Quelles sont les règles de droit qui permettent l'action libre du politique et concrétisent la démocratie ? Immunité parlementaire, liberté d'information...

La confusion entre politique et droit enfin :

- Où en est aujourd'hui la distinction entre droit constitutionnel et science politique ?
- L'affaiblissement du politique, la fragilité de la légitimité des représentants, a-t-elle des effets sur l'autorité du droit ?
- Le « gouvernement des juges » est-il illégitime ?

Définir, imaginer, éprouver : opérer un rapprochement classique, entre des notions vivantes, offre nécessairement un espace sans cesse renouvelé de réflexion.

Les quelques pistes évoquées, purement indicatives et clairement non-exhaustives, marquent ce thème des couleurs du droit constitutionnel. Il serait cependant dommageable de s'y limiter et les **contributions ouvertes à d'autres branches du droit apporteront un enrichissement bienvenu à ce thème.**

*
* *

Tout jeune chercheur souhaitant proposer une contribution peut **contacter la Rédaction** afin de lui poser des questions relatives à la ligne éditoriale ou au thème du numéro.

Les contributions proposées doivent impérativement respecter les indications formelles disponibles sur le site de la revue, à peine d'irrecevabilité :

Chaque contribution doit être accompagnée d'un **résumé en français**, d'un **résumé en anglais** (environ 1 000 signes chacun), d'une **bibliographie indicative** et sélective (environ 15 références maximum), d'une traduction de son **intitulé en anglais** et de **trois à cinq mots-clefs** permettant de la situer aisément dans la discipline juridique dont elle relève.

Vous retrouverez l'ensemble des numéros précédents sur le site de la revue. De même, vous trouverez des **indications relatives au fonctionnement de la revue et à sa ligne éditoriale** dans la rubrique FAQ : <http://www.jurisdoctoria.net/faq.html>

**Vous pouvez adresser vos propositions d'article et
toute demande d'information à :**

redaction@jurisdoctoria.net

Julien THOMAS
Directeur éditorial

Jean-Philippe DEROSIER
Directeur scientifique